

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX  
27510

EURE

Séance du **16 février 2021**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un

et le 16 février

à 18 heures 15

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **M. MAINGUY**

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LONGIN, MAGNAUDEIX,

Absents : Mmes, M, WECKSTEIN et LOCHON (pouvoir P. MAINGUY), INIGO et VAUZOU (pouvoir C.GLEIZES), PODGORSKI (pouvoir P.CARRIER)

A été nommé secrétaire : Mme MAGNAUDEIX

Date de la convocation <b>11/02/2021</b>
---------------------------------------------

Date d'affichage <b>11/02/2021</b>
---------------------------------------

Objet de la Délibération
--------------------------

**MISE EN PLACE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED - DL 8/2021**

M. le Maire explique l'ensemble du réseau d'éclairage public a aujourd'hui plus de vingt ans, et les luminaires en place sont en majorité à remplacer pour répondre aux nouvelles normes.

L'objectif est de rénover le parc en plusieurs fois afin d'adopter un éclairage performant et créateur d'économie.

La rénovation de l'éclairage public s'impose comme une étape essentielle pour réussir la transition énergétique de la commune. Privilégier une solution moderne, plus performante, plus écologique, doit permettre de diviser par trois la consommation d'énergie et réduire la pollution lumineuse et les coûts de maintenance. Cette année, le secteur le plus consommateur, mais prioritaire puisqu'il s'agit de la RD traversant la totalité du village sera traité en priorité.

Cette première tranche permettra dans un délai court de réaliser immédiatement des économies d'énergie avec des matériels performants.

L'opération consiste au passage à LED de la Route Départementale 313 traversant le village du secteur Route des Andelys-Bouches Manon et ruelle Bourdet, soit la fourniture et la pose de 54 lanternes LED.

Le conseil accepte à l'unanimité le projet et autorise M. le Maire à faire des demandes de subvention auprès de tous les organismes possibles et à signer tous les documents s'y référant.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le 
ID : 027-212704779-20210216-DL_8_2021-DE

Le Maire, Pascal MAINGUY

